

Basses vallées angevines //



SITE RAMSAR
NUMÉRO
715



FRANCE

Surface :
7 136 ha

Date d'inscription :
1^{er} février 1995

Coordonnées :
47° 34' N 00° 28' E

Résumé

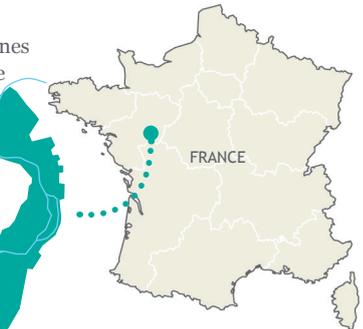
Vaste plaine alluviale à la confluence des rivières Mayenne, Sarthe et Loir donnant la Maine, les basses vallées angevines peuvent former, en période d'inondation, un immense lac de 20 à 30 km de long sur 6 km de large. Le lit majeur des cours d'eau est occupé par des prairies permanentes avec leur végétation caractéristique et par un maillage très lâche de haies de frênes et de saules. De tout temps le site est exploité par des pratiques de fauche et de pâturage extensif, liées aux conditions hydrologiques saisonnières.

Importance internationale

La nature même du site, plaine alluviale, sa taille et son caractère inondable en font un espace rare et précieux. Ses milieux naturels favorisent la migration, l'hivernage et la reproduction des oiseaux. Il est à la fois important pour la conservation d'espèces en voie d'extinction comme le râle des genêts (première population nationale) et pour le maintien global des populations d'oiseaux d'eau. Le site présente également un intérêt pour la faune piscicole notamment le brochet (reproduction) et les migrateurs que sont les aloses ou l'anguille d'Europe.

Localisation générale

Le site Ramsar des basses vallées angevines se situe dans la partie ouest de la France, en région des Pays de la Loire, au sein du département de Maine-et-Loire. La ville d'Angers occupe le cœur de cet espace de confluence.



Basses vallées angevines

Services rendus par les zones humides

Le site accueille une faune et une flore variées et contribue ainsi à la trame « verte et bleue ». Le maintien de cette biodiversité est lié à une activité agricole qui intègre dans ses pratiques (fauche, pâturage) des actions compatibles avec la fragilité des espèces et de leurs habitats. Cette composante économique est importante pour la gestion du territoire. Le caractère inondable du site et sa position en amont d'Angers lui confère un rôle évident de zone d'expansion des crues prévenant les inondations. Ce vaste territoire de contact entre terre et eau permet aussi l'amélioration de la qualité des eaux. Avec ses 6 200 ha de prairies permanentes, il contribue également à la captation du carbone. Enfin, le tourisme, la sensibilisation aux enjeux environnementaux et les activités culturelles et de loisirs (navigation, chasse, pêche, randonnée...) sont autant d'atouts qu'apportent le site au territoire.

Facteurs défavorables

Le dispositif de mesures agro-environnementales (fauche retardée), élaboré pour compenser des pratiques agricoles parfois défavorables aux enjeux environnementaux, est l'outil propice à la conservation de l'avifaune prairiale. Cependant, il repose sur des politiques publiques territoriales fragiles. D'autre part, le renouvellement des générations d'exploitants agricoles et le maintien d'une activité favorable aux enjeux sont vitaux pour assurer la pérennité d'un paysage caractéristique. Les espèces exotiques envahissantes représentent aussi un grand risque pour le site, notamment la jussie qui nuit au bon fonctionnement des milieux humides. Enfin, le changement récent de la périodicité et de la temporalité des crues (ex : crues de printemps), causent de multiples difficultés affectant le territoire, ses activités et ses espèces.

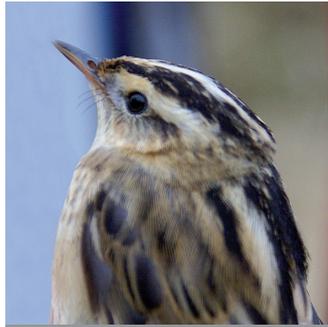


Quatre espèces représentatives du site



RÂLE DES GENÊTS
(*Crex crex*)

C'est l'espèce emblématique du site car les basses vallées angevines forment le dernier bastion du râle des genêts en France. Même si les effectifs sont soumis à de grandes variations interannuelles, le site accueille chaque année une part significative de la population nationale (67 % des mâles chanteurs recensés en 2017). Mais cette population a fortement décliné (plus de 90 %) ces quarante dernières années pour atteindre des niveaux extrêmement bas actuellement.



PHRAGMITE AQUATIQUE
(*Acrocephalus paludicola*)

Petit passereau migrateur, le phragmite aquatique est menacé d'extinction au niveau mondial. De récents suivis par baguage ont montré que cette espèce est un hôte régulier des basses vallées angevines où il fait halte lors de ses migrations. À l'instar du râle et de la barge, il démontre l'intérêt majeur des milieux prairiaux et souligne les différents enjeux au sein de cet habitat selon les saisons.



BARGE À QUEUE NOIRE
(*Limosa limosa*)

Ce limicole est une autre espèce caractéristique du site, présent en halte migratoire prénuptiale. Les effectifs étaient autrefois importants : 37 000 barges en 1987, soit plus de 20 % de la population biogéographique. Depuis 2009, la moyenne des effectifs comptabilisés est en baisse et dépasse péniblement le « seuil Ramsar ».



ANGUILLE EUROPÉENNE
(*Anguilla anguilla*)

Ce poisson, au cycle de vie encore relativement mal connu, se reproduit en mer des Sargasses et grossit dans les cours d'eau européens. L'anguille européenne est une espèce fortement menacée de disparition. Les données répertoriées sont peu nombreuses, toutefois on peut aisément supposer que l'espèce est présente sur l'ensemble des bassins versants du site.



Biodiversité

L'avifaune constitue un enjeu prioritaire et ce tout au long de l'année. En hiver, le site est une étape de choix pour plusieurs espèces d'oiseaux d'eau au cours de la migration prénuptiale (canards pilet et souchet, barge à queue noire). En période de reproduction, les vastes étendues de prairies permettent l'installation d'un cortège unique d'espèces : râle des genêts, bruants des roseaux et proyer, courlis cendré et tarier des prés. Au cœur de l'été, le très rare phragmite aquatique s'avère être un migrateur régulier. Un grand nombre d'espèces floristiques (gratioline officinale, inule britannique, fritillaire pintade, etc.) et faunistiques (castor d'Eurasie, barbastelle d'Europe, triton ponctué, gomphe de Graslin, rosalie des Alpes, etc.) représentent également des enjeux de conservations majeurs.



Gestion et conservation

Dès 1992, naturalistes et agriculteurs ont élaboré ensemble des mesures agro-environnementales pour répondre aux enjeux écologiques du site et au maintien de l'activité agricole, intimement liés. Cette initiative a permis d'instaurer un climat favorable pour engager une stratégie plus globale en faveur des habitats et des espèces, traduite dans le document d'objectifs Natura 2000 approuvé en 2003. Dès lors une gouvernance partagée entre collectivités, agriculteurs et naturalistes a été le terreau de nouveaux programmes d'actions. La sensibilisation et la concertation sont constamment maintenues. Les volets scientifique (PNA, LIFE...) et pédagogique (programme de sensibilisation des scolaires et du grand public) ont été développés. De même, un programme de restauration et d'entretien de la zone humide (CTMA), ainsi que l'accompagnement au maintien d'une agriculture durable et responsable (projet agricole - association éleveurs des vallées angevines) ont fait l'objet d'une nouvelle concertation favorable à la gestion du site.



La Convention de Ramsar

La Convention relative aux zones humides, couramment appelée Convention de Ramsar, est un traité intergouvernemental mondial fournissant le cadre de l'action nationale et de la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides et de leurs ressources. C'est le seul traité mondial consacré à un écosystème particulier.